



Fimalac

**INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS
DE VOTE ET D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 28 février 2013, le nombre total de droits de vote théoriques était de 37 807 868, le nombre de droits de vote exerçables était de 36 305 613 et le nombre d'actions composant le capital était de 28 830 000.